



On comptoit que le général Cobourg alloit prendre paisiblement ses quartiers d'hiver en Flandre, & le général Wurmsler dans la Haute-Alsace; mais l'activité incroyable des troupes françoises ne permet plus de telles espérances. En Flandre, il arrive successivement de nouveaux bataillons françois, un nombre prodigieux de piéces d'artillerie, & surtout de la cavalerie dont l'armée ennemie avoit manqué jusqu'ici de sorte qu'il faut s'attendre à l'impétuosité d'une attaque générale de ce côté. Au-delà du Rhin, les troupes autrichiennes & prussiennes sont menacées d'être repoussées par les forces ennemies qui s'annoncent autour de Landau & de Strasbourg.

Le *Courier de la Belgique*, journal publié avec la permission du gouvernement de Bruxelles, contient le paragraphe suivant: « Les républicains françois, semblables à l'hydre, se multiplient & renaissent à mesure qu'on les bat. Dans vingt affaires, qui ont eu lieu depuis le 15 octobre, ils ont beaucoup souffert, & cependant ils font tous les jours des attaques très meurtrières du côté de la Flandre occidentale, de Tournay & de Maubenge. L'armée du général Beau lieu s'est prodigieusement affoiblie dans ces affaires répétées: on assure que 10 mille hommes sont en marche pour la renforcer. Il est à remarquer que les François, vainqueurs ou vaincus, sacrifient toujours quelques piéces de canon à l'avantage de prolonger leur feu plus que d'autres troupes ne le prolongeroient dans les mêmes occasions; c'est ce qui rend nos pertes plus graves, & ce qu'ils ne pouvoient faire, si leur artillerie n'étoit pas aussi nombreuse que vivement servie ».

Des lettres de l'isle de Saint-Eustache, datées du 31 août, & reçues à Amsterdam le 28 octobre, portent que l'ouragan qui a été si violent dans les autres isles, a fait aussi ressentir sa fureur à Saint-Eustache. Le vaisseau du capitaine Plausan & neuf autres furent jettés à la haute-mer, où les flots emportèrent tous ceux qui osoient se montrer sur les ponts. A Saint-Christophe, plusieurs vaisseaux, parmi lesquels il y avoit beaucoup de prises françoises, furent jettés sur la côte. A Saint-Thomas, 45 vaisseaux, de 49 qui se trouvoient dans le port, échouèrent; mais depuis on en a retiré quelques-uns. Les maisons sur la côte furent presque toutes abattues par le vent.

Des dépêches apportées de la part de M. Wentworth, gouverneur d'Hallifax, annoncent qu'un grand nombre de corsaires françois croisent dans la baie de Chesapeake, de Boston, &c qu'il venoit d'arriver plusieurs vaisseaux à Hallifax, & que les provisions y étoient en abondance & à très-bon marché.

Ces jours derniers une députation nombreuse de toutes les sociétés populaires d'Ecosse, réunie pour amener une réforme parlementaire, s'est assemblée & a nommé président M. Mac Intyre d'Edimbourg; & secrétaire, Guillaume Skirvin de Stralhrudie. Ensuite, après avoir vérifié les pouvoirs des délégués, la société s'est ajournée aux jours suivans. On y attend des délégués de toutes les parties de l'Angleterre.

Le Harleur, de 93 canons, vient d'être radoubé. Il sortira du bassin dans peu de jours; il doit être commandé par le vice-amiral Faulkner.

FRANCE.

De Paris, le 5 frimaire.

La commission militaire a acquitté Duverger, adjudant-général de la première division de l'armée du Nord: il a été réintégré dans ses fonctions par le représentant du peuple Moré.

On a lu à la dernière séance de la société des Jacobins une lettre du représentant du peuple Laplanche, datée de Coustances, le 28 brumaire, annonçant que le 11. bataillon de

Paris, composé de jeunes gens de la première réquisition de la section des Tuileries, s'est insurgé dans cette commune. Ce ramas de muscadins, clerks de notaires & aristocrates, délobé à ses chefs, a chanté publiquement: « O Riches, où mon roi »! a menacé d'incendier les propriétés des patriotes de Carentan, a couvert de mépris la convention, & a fait l'éloge des rebelles de la Vendée. Les citoyens Grasset & Renaud ont donné leur démission, pour ne point participer à la rébellion. L'auteur de l'insurrection est un quartier-maître: les mesures ont été prises pour le faire arrêter. La société des Jacobins a nommé des commissaires pour se transporter au comité de salut public, à l'effet d'obtenir un arrêté qui enjoigne au comité révolutionnaire de la section de représenter à toutes les réquisitions qui en seront faites, les pères & mères des muscadins qui se sont insurgés à Coutances.

Le procès-verbal de la translation de la fameuse châsse de Sainte-Genevieve est trop curieux pour que nous ne croyions pas devoir le donner à nos lecteurs. Le voici:

« Après nous être transportés, disent les commissaires, dans un bâtiment situé à la monnaie, après avoir reconnu que les scellés apposés sur la porte de la chambre où étoit enfermée la châsse de Sainte-Genevieve, étoient sains & entiers; examen fait de ladite châsse, les susnommés ont reconnu que l'opinion publique avoit été grandement trompée sur le prix exagéré auquel on a porté la valeur de cette châsse, dont la majeure partie des pierres sont fausses; les diamans, les perles fines & fausses ont été estimées la somme de 12,830 livres, & les parties d'or & d'argent, 11,000 livres. Total, 23,830 livres. Nous avons trouvé dans cette châsse une caisse, en forme de tombeau, couverte & collée de peau de mouton blanc, & garnie de bandes de fer dans toutes les parties, de deux piéds neuf pouces de long, neuf pouces de large, & quinze pouces de hauteur; ladite caisse contenue avec du coton, sur lequel nous avons trouvé une petite bourse en soie cramoisi, ayant d'un côté un aigle à double tête, & de l'autre deux aigles avec une flèche de fer au milieu, brodée en or, dans la bourse un petit morceau de voile de soie, dans lequel est enveloppé une espèce de terre: dans le cercueil s'est trouvé deux petites lanieres de peau jaune; dans une des extrémités, un paquet de toile blanche attaché avec un lacet de fil; dans ce paquet, 24 autres petits paquets, les uns de toile, d'autres de peau, & plusieurs bourses de peau de différentes couleurs; une phiole lacrymatoire, bouchée avec du chiffon, & contenant un peu de liqueur brunaire desséchée; une bande de parchemin, sur laquelle est écrit: *Una pars casule sancti Petri principis apostolorum*, & plusieurs autres inscriptions sur parchemin, que nous n'avons pu déchiffrer. Ces 24 paquets contiennent beaucoup d'autres petits, renfermant de petites parties de terre, qu'il n'est pas possible de décrire. Un de ces paquets, en forme de bourse, contient une tête en email noir, de la grosseur d'une petite noix, & d'une figure hideuse, dans laquelle est un papier contenant une petite partie d'ossement; un autre paquet de toile blanche gommée, contenant les ossements d'un cadavre & une tête, sur laquelle il y avoit plusieurs dépôts de sel de nitre ou plâtre cristallisé. Nous n'y avons pas trouvé les os du bassin; nous avons aussi trouvé une bande de parchemin portant ces mots: *Hic jacet humanatum sancte corpus Genovefæ*. Plus, un filet de cuivre, en forme de pèle d'un côté, & pointu de l'autre; cet instrument servoit aux anciens à tracer sur des tables de cire. Cette châsse a été faite, en 706, par le ci-devant soi-disant saint Eloi, orfèvre & évêque de Paris; elle a été réparée

en 1614 (1) par Nicole, orfèvre de Paris. Il paroît que c'est à cette époque que l'on a substitué des pierres fausses en place de fines qui y étoient. Le corps de la châsse est de bois de chêne très-épais. Entr'autres choses fort extraordinaires & fort ridicules, nous avons remarqué sur cette châsse une agathe gravée en creux, représentant Mutius Scævola, brûlant sa main, pour la punir d'avoir manqué le tyran Porcenna : au-dessous est gravé : *Circonstantia*. Sur une autre pierre, un vil Ganimède enlevé par l'aigle de Jupiter, pour servir de giron au maître des dieux ; & sur d'autres pierres, des Vénus, des amours, &c., & autres attributs de la fable. Tous les ornemens qui couvrent la châsse, sont des placages d'argent doré tous minces.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Antoine Claude Capon, dit Clâteauthierry, âgé de 72 ans, ci-devant colonel du 102<sup>e</sup> régiment, & depuis général de brigade, convaincu d'être l'auteur ou complice du complot propre à provoquer la guerre civile, & tendant à armer les soldats du 102<sup>e</sup> régiment contre le peuple de Paris, lors de la journée du 20 juin 1792, a été condamné à la peine de mort.

Le même tribunal a condamné à la même peine Clément-Charles-François Laverdy, âgé de 70 ans, ancien contrôleur-général des finances, convaincu d'être l'auteur ou complice d'un complot tendant à livrer aux horreurs de la famine, en jetant & faisant pourrir dans une piece d'eau des grains destinés à la subsistance du peuple, pour parvenir par ce moyen à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres. — L'exécution de ses deux jugemens a eu lieu hier.

COMMUNE DE PARIS

Suite de la séance du 2 frimaire.

Un administrateur des subsistances fait un rapport sur le précédent arrêté pris dans le commencement de la séance ; il annonce que le retard dans l'exécution de l'arrêté du conseil concernant la distribution du pain, provient de la négligence des comités de bienfaisance des sections, à fournir les états qui leur avoient été demandés pour constater la quantité de pain, & le nombre de citoyens. Le conseil, sur la demande, arrête qu'il sera écrit aux 48 comités de bienfaisance des sections, pour les inviter à exécuter à la rigueur, & le plus promptement possible, les arrêtés du conseil relatifs à la distribution du pain. Arrête, en outre, que chaque membre du conseil sera invité à rendre compte des opérations du comité de bienfaisance de sa section respective.

Plusieurs membres dénoncent une vente qui devoit se faire à la halle aux vins & sur le port, de vins de très-mauvaise qualité. Une discussion s'éleve sur les moyens de déjouer ces manœuvres des marchands pour tromper le peuple.

Un membre dénonce un épicier de son quartier qui brûloit nuitamment des lentilles, & les vendoit pour du café. Un autre membre dénonce des épiciers qui mixtionnent des huiles & en font d'une nature très-dangereuse. Hébert appuie toutes ces dénonciations, & expose qu'il est temps enfin de prendre des moyens prompts pour réprimer la cupidité des marchands ; &

sur son requisitoire, le conseil convoque, pour le quartidi prochain, les 48 commissaires de police, afin de prévenir la détérioration des marchandises de premiere nécessité. Arrête, en outre, que tous les membres du conseil seront convoqués extraordinairement pour le quartidi.

CONVENTION NATIONALE.

( Présidence du citoyen Romme ).

Suite de la séance du 3 frimaire.

Sur l'observation faite par Ruhl, que les négocians de Francfort doivent deux millions à la république, la convention autorise les généraux des armées du Rhin & de la Moselle à se faire représenter les livres de commerce des négocians, dans les villes dont les troupes de la république s'empareront, & de se faire remettre les sommes qui sont dues aux Francfortois, jusqu'à concurrence de deux millions.

Bourdon, de l'Oise, au nom du comité d'agriculture, fait un rapport & présente un projet de décret sur le dessèchement des étangs dans toutes les parties de la république : le but de ce projet est d'étendre la culture & de multiplier nos moyens de subsistances, au moins momentanément. Il peut y avoir, en étangs, 500 mille arpens de terrain qui, desséchés avec promptitude par l'enlèvement des bondes, & ensemencés de grains, donneroient environ deux millions 500 mille septiers. Le dessèchement des marais présente des ressources plus grandes & plus réelles ; car on estime que les marais absorbent près d'un million d'arpens, & ces masses d'eau, toujours insalubres, ne sont presque nulle part susceptibles d'empoisonnement ; mais les effets de cette opération n'arriveroient qu'avec lenteur. Bourdon propose, en conséquence, de faire mettre à sec tous les étangs avant le milieu de pluviôse, & d'en faire ensemencer le sol en bleds de mars & en grains propres à la nourriture de l'homme. — Quelques membres assurent que l'exécution de ce projet est presque impossible. — La convention prononce l'ajournement.

Le représentant du peuple Pierre Bayle, qui a péri à Toulon, victime de la barbarie angloise, a laissé à Paris une mere dans la plus grande détresse & sans secours. La convention accorde à cette mere infortunée une pension alimentaire de 1500 liv. — Billaut-Varennes, qui venoit de proposer, au nom du comité de salut public, cet acte de la reconnaissance nationale, donne connoissance du dernier trait de la vie de Pierre Bayle. La veille de sa mort, ce martyr de la liberté fut arraché des cachots & conduit sur la place publique ; là, en présence des insânes Toulonnais, il fut instamment sollicité de crier vive Louis XVII. « Je n'ai pas voté la mort du tyran pour crier vive Louis XVII », répondit-il ; & aussitôt il fut massacré de coups & reconduit dans son cachot, où on le trouva mort le lendemain.

Billaut-Varennes soumet ensuite à la discussion le projet sur l'organisation du gouvernement provisoire : quelques débats sur des parties de détail, amènent des observations & des motions importantes sur le fonds même du projet : Danton pense que le nouveau plan en général manque de nerf ; il propose, pour assurer & presser l'action des loix, de créer des commissaires nationaux qui, placés près de chaque administration de district, nommés & pouvant être destitués par le comité de salut public, surveilleront l'exécution avec d'autant plus de sévérité, qu'ils seroient indépendans de l'administration surveillée & hors de toutes les influences des localités. — Cette proposition fait sentir à Thuriot l'inutilité des procureurs-syndics : « Ces agens, dit ce

(1) On doit trouver dans la bibliothèque de Saint-Genève le procès-verbal de 1614, dans lequel on apprendra ce que contenoient les petits paquets de linge. On presume que ce sont des lambeaux coupés dans le linge de quelques martyrs du crime.

membre, n'ont pas voix délibérative dans les administrations; ils n'ont que la faculté d'induire en erreur: je demande la suppression des procureurs-généraux-syndics de départemens, des procureurs-syndics de districts, & des procureurs de communes & de leurs substituts. — On applaudit à cette proposition; on demande à aller aux voix. Thuriot vouloit détruire, mais peut-être il détruiroit trop, & il détruiroit sans remplacer, car il rejettoit la proposition de Danton; c'est ce que fait remarquer avec force Billaut-Vareannes, qui attaque avec autant de force l'opinion de Danton; il trouve cette opinion contraire à la souveraineté nationale, concentrant l'autorité de manière à en faire redouter des abus possibles, & d'ailleurs éloigné des vœux du comité qui a déjà rappelé tous les agens dont plusieurs le compromettoient, quelquefois même par leur zèle: dans le développement des objections, Billaut admettoit l'utilité d'agens qui, par leurs fonctions & leurs pouvoirs, ressembloient assez aux commissaires proposés. — L'assemblée, paroissant vouloir prendre un parti moyen entre la création forte, mais provisoire, de Danton, & la destruction étendue & définitive proposée par Thuriot, renvoie toutes les motions à l'examen du comité de salut public.

Après avoir entendu son comité de législation, l'assemblée décrète que les contrefacteurs de monnoies étrangères, ou de papiers ayant cours de monnoie chez l'étranger, seront jugés & punis comme les contrefacteurs de monnoies nationales. Ce décret sera envoyé, par le ministre des affaires étrangères, à tous les agens de la république près des puissances.

Les communes des pays de Saarverden, Hauskarich & Alweiler, enclavés entre les départemens du Bas-Rhin, de la Moselle & de la Meurthe, formeront avec celles du pays de Salon, un district du département du Bas-Rhin. Le chef-lieu de ce district sera à Neuf-Saarverden, & le tribunal à Bouquenom. Ralh est chargé de le rendre dans ce nouveau district pour l'organiser en cantons, & y prendre toutes les mesures relatives aux circonstances.

Sur le rapport des comités des finances & de législation, l'on décrète, 1°. qu'il sera payé annuellement aux exécuteurs du jugement criminels, indépendamment de leur traitement fixé par la loi de juin dernier, une somme de 1600 livres pour deux aides; 2°. l'exécuteur de Paris aura quatre aides, pour chacun desquels il sera payé mille livres; cet exécuteur recevra en outre, tant que le gouvernement sera révolutionnaire, une somme annuelle de trois mille livres; 3°. le transport de la guillotine sera aux dépens du trésor public; les exécuteurs obligés de se déplacer, recevront 30 livres, à raison de 12 livres par jour, un jour de départ, un de séjour & un de retour; 4°. les exécuteurs qui se trouvent sans place, par suite de la loi du 30 juin dernier, recevront un secours annuel de mille livres, au lieu de 600 livres.

*Séance du 4 frimaire.*

Les représentans près l'armée de la Moselle écrivent de Deux-Ponts, en date du premier frimaire: « Les troupes de la république ont séjourné à Blichsattel, pour donner à la colonne d'Ambert, venant de Sar-Libre, le tems d'arriver à Ormbach: l'ennemi a voulu disputer le terrain; mais la résistance a été inutile & lui a coûté beaucoup de monde: il a pris de nouvelles positions; un nouveau combat s'est engagé: la nuit étant survenue, la partie a été remise à ce matin. Avant d'arriver à Deux-Ponts, il falloit chasser l'en-

emi de plusieurs postes; il nous a épargné cette peine; en profitant des ténèbres pour fuir; & nous sommes entrés à Deux-Ponts sans obstacles. On ne doit pas regarder ce succès comme l'un des hasards heureux de la guerre; il est le résultat des marches savamment combinées par le général Hoche, & exécutées avec précision par l'armée républicaine qu'il commande. — Nous avons détruit ou suspendu plusieurs officiers qui ne se trouvoient pas à leur poste lorsqu'il devenoit périlleux. Le général Vincent a attaqué Homberg; nous vous informerons des résultats de cette attaque, aussi-tôt que nous en serons instruits. — Cette dépêche, vivement applaudie, sera insérée dans le bulletin.

La section des Tuileries se présente en masse; elle annonce qu'une lettre de Laplanche, représentante du peuple à Cherbourg, lui a appris que le onzième bataillon de la première réquisition, dans lequel elle compte un grand nombre de ses jeunes citoyens, s'est livré, en grande partie, à la désobéissance & même à la rébellion, & que plusieurs individus de ce bataillon ont chanté l'air infâme: *ô Richard? ô mon roi!* « Nous demandons, disent les peres ces coupables, nous demandons vengeance au nom de la patrie outragée; qu'un jugement éclatant fasse promptement disparaître de la terre de la liberté les monstres qui ont violé leurs sermens! Législateurs, nous irons nous-mêmes remplacer nos enfans coupables, & réparer un si grand attentat. Nous demandons à aller à Cherbourg porter le décret que vous prononcerez ».

« Un Romain, dit Merlin de Thionville, fonda la république en faisant couler le sang de ses deux fils: plus de 600 républicains françois demandent la mort de leurs fils traités à la cause de la liberté! Tremblez, tyrans du monde: nous avons ici plus de 600 Brutus! ». — Vifs applaudissemens.

Sur la motion de Thuriot, la convention décrète, par acclamation & à l'unanimité, que la section des Tuileries a bien mérité de la patrie; que ce décret sera envoyé aux armées & aux sociétés populaires; & que la pétition sera insérée dans le bulletin & dans le recueil des actions héroïques, & renvoyée au comité de salut public.

Quelques instans après, la section des Champs-Élysées est admise dans la salle: « Si nos fils sont traités à la patrie, dit l'orateur, qu'on les mène à la mort. — La convention rend commun à la section des Champs-Élysées le décret qu'elle vient de rendre pour celle des Tuileries.

Saint-André écrit de Saint-Malo, le 27 brumaire, que les rebelles ont perdu près de 4 à 5 mille hommes à Cancale. Suivant une lettre de Letourneur, du premier frimaire, les brigands ont évacué Avranches; ils ont brûlé leurs charriots pour fuir avec plus de célérité; nous leur avons pris 8 caissons. On s'attendoit à une grande affaire dans la Lande des Quatre-Vents, au-dessous de Pontorson. Le ministre de la guerre écrit que les prêtres, renfermés au mont Saint-Michel, ont été délivrés par les brigands, & que le général Tribout s'est laissé forcer à Pontorson. Rossignol écrit d'Antrain, le 30, que les brigands ont évacué Pontorson, & se sont reportés sur Dol, dont les faubourgs sont déjà en leur pouvoir; notre armée est à leur poursuite. Deux lettres de Cancale, du premier frimaire, portent que l'armée de Mayence, unie à celle de Rennes, a attaqué les brigands sur la route de Pontorson, les a tués en pieces, & leur a pris presque toute leur artillerie; & il ne reste aux rebelles que 400 hommes de cavalerie.